

# Violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche

Depuis plus de quinze ans, la mobilisation associative ne cesse de se renforcer dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) ; et un certain nombre de textes officiels récents dessinent une politique de lutte contre ces violences dans l'ESR. Etat des lieux sur les initiatives et dispositifs mis en place.

Il y a un an, fin 2017, suite aux accusations portées par plusieurs actrices contre le producteur de cinéma américain Harvey Weinstein, était enclenché un vaste mouvement de « libération de la parole », quasi mondialisé contre les violences sexuelles et sexistes subies par les femmes. #MeToo connut des avatars dans de très nombreuses langues – en France #balancetonporc – et les révélations débordèrent largement les milieux artistiques, pour concerner le monde du travail en général, ainsi que d'autres sphères de vie. Ce flot continu et globalisé des révélations, qu'on n'a pas encore réussi à faire taire ni tarir, est un mouvement historique, à double titre.

D'une part, ce mouvement s'inscrit, en tout cas pour la France, dans la lignée de l'histoire des femmes et du féminisme. Les femmes qui tweettent aujourd'hui sont les héritières, notamment, des ouvrières de la fin du XIX<sup>ème</sup> qui se mirent en grève pour dénoncer des « droits de cuisinage » et, plus près de nous, des femmes et des associations féministes à leurs côtés qui, depuis quarante ans, témoignent et mettent à

l'agenda les violences liées aux rapports inégalitaires entre les sexes, en particulier pour les inscrire dans la loi : violences conjugales, incestes, viols, mutilations sexuelles, violences au travail, harcèlements sexistes ou sexuels, etc.

D'autre part, c'est aussi un mouvement historique du fait de la nouvelle résonance donnée à cette parole par les réseaux sociaux. L'interconnexion globalisée a encouragé des millions de témoignages, cassant le préjugé de problèmes individuels ou culturels, cristallisant un élan de solidarité au-delà des militantes et spécialistes, renforçant le travail de politisation de la violence, expression et outil de la domination masculine.

## À QUAND #METOO DANS LES UNIVERSITÉS ET LA RECHERCHE FRANÇAISES ?

Serions-nous de plus en plus nombreuses et nombreux non seulement à écouter, mais à changer notre regard sur ces expériences et vécus de la violence de genre ? L'ancien monde apparaît-il vraiment non seu-

lement comme inégalitaire et injuste, mais aussi comme illégitime ? Il n'est pas certain qu'on puisse déjà l'acter.

En effet, une sphère reste encore étrangement silencieuse et frileuse : celle des lieux de recherches et de transmission de savoirs. Pourtant, depuis plus de quinze ans maintenant, la mobilisation associative ne cesse de se renforcer, bénéficiant aussi, depuis quelques années, de l'impulsion politique de différents ministères. Après les revendications, dès 2002, du Collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur, Clashes (voir article, ce numéro) tant en termes de sensibilisation que d'amélioration des procédures de traitement, relayées par l'Association nationale des études féministes (Anef<sup>1</sup>), les avancées sont tangibles. Une troisième association a rejoint la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le supérieur, la Conférence permanente des chargées de mission Égalité, Diversité ou mission assimilée (CPED<sup>2</sup>). En 2015, les trois associations publièrent, avec le

### Sylvie Cromer

Sociologue, université de Lille, centre de recherches Droits et perspectives du droit (CRDP), chercheuse associée à l'Institut national d'études démographiques (Ined), membre de l'Association nationale des études féministes (Anef)

### Colette Guillopé

Mathématicienne, université Paris-Est Créteil, Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées (LAMA), membre d'honneur de la Conférence permanente des chargées de mission Égalité Diversité ou mission assimilée (CPED), présidente d'honneur de l'association Femmes & Sciences, membre du CA de l'association *femmes et mathématiques*

<sup>1</sup> <http://www.anef.org>

<sup>2</sup> <https://www.cped-egalite.fr/>

soutien du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), un *vade-mecum* à l'attention des établissements<sup>3</sup>, à la fois pour inciter à l'action et pour encourager la prise en charge institutionnelle des situations de violences.

Fortes de ces avancées et soucieuses de partager les initiatives prises dans d'autres pays, tant en matière d'enquêtes pour documenter le phénomène que de prévention et de prise en charge, l'Anef, la CPED, l'Association *femmes et mathématiques* organisèrent, avec l'université Paris Diderot, le premier colloque international le 4 décembre 2017. Ce colloque, le premier de cette ampleur en France, reçut le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), de plusieurs universités et associations, de nombreux partenaires.

Le colloque<sup>4</sup> fut l'occasion de donner une nouvelle impulsion à la mobilisation grâce à la constitution et l'animation, en 2018, de quatre groupes de travail, sur les thématiques de la prévention, de la formation, mais aussi de la mise en place de dispositifs d'écoute et de la mise en œuvre d'enquêtes. L'Anef et la CPED ont fait le choix de travailler de manière collaborative en ouvrant largement les groupes aux partenaires : plusieurs ministères, les conférences (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, CDEFI ; Conférence des grandes écoles, CGE ; Conférence des présidents d'université, CPU),

plus d'une quinzaine d'universités, des organismes de recherche (dont le CNRS et l'Ined), d'autres associations et des syndicats. Ces entités sont représentées par des personnes aux fonctions diverses : référent-e-s et chargé-e-s de mission égalité entre les femmes et les hommes, services de communication, services juri-



diques, étudiantes et doctorantes, représentant-e-s des personnels, enseignant-e-s-chercheur-e-s... Les résultats de ces travaux – une campagne nationale de sensibilisation, un *vademecum* pour réaliser une enquête dans un établissement et un guide modélisant les dispositifs-types – ont été diffusés le 5 décembre 2018<sup>5</sup>. Enfin, un réseau interdisciplinaire et inter-partenarial de formation (VSS Formation<sup>6</sup>) a été créé et a déjà répondu à plusieurs demandes de formation, telles que : « *appréhender les violences sexistes et sexuelles* », « *initier un dispositif d'écoute et de formation* » ou « *se former à l'écoute* » ; ce qui démontre le besoin crucial de formation.

En octobre 2018, un séminaire de réflexion sur la procédure disciplinaire a été organisé. Son objectif a été de dresser un état des lieux des difficultés et des obstacles, en s'appuyant sur des retours d'expériences pour proposer un guide et faire des préconisations au ministère. Les expert-e-s rendront un mémoire début 2019.

Tout ce travail fut non seulement possible mais aussi visible grâce à l'impulsion politique. Depuis quelques années, un certain nombre de textes dessinent clairement une politique de lutte contre les violences dans le milieu universitaire. Parmi ces textes, leviers indispensables, citons le dernier en date : la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique, qui précise la mise en œuvre des engagements pris par le président de la République, le 25 novembre 2017, et s'inscrit en cohérence avec l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 8 mars 2013, et les textes associés<sup>7</sup>.

## PERSPECTIVES...

Le 6 décembre a été publiée une tribune libre signée par plus d'une centaine d'universitaires, appelant à témoigner grâce au réseau *#SupToo*<sup>8</sup>. Dans quelques jours, seront publiés les résultats concernant les études de l'enquête Virage (Violences et rapports de genre) portée par l'Ined. Ainsi, les universités et les établissements de recherche disposeront non seulement de textes officiels, de ressources spécialisées (en termes de ressources dédiées et d'outils), mais de chiffres. Tous les ingrédients seront réunis pour une prise en charge effective : l'impulsion politique, la mesure de l'ampleur des violences, les outils pour agir.

L'enjeu est important : étudier et travailler dans des lieux assurant la sécurité des personnes et l'égalité entre tous et toutes.

<sup>3</sup> Anef – CLASCHEs – CPED, *Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche, Vademecum à l'usage des établissements*. 2<sup>ème</sup> édition actualisée et augmentée en 2017. Téléchargeable sur les sites de l'Anef et de la CPED.

<sup>4</sup> Les actes sont publiés dans un hors série du *Bulletin de l'Anef*, supplément au bulletin n°67, 2018. <http://www.anef.org/actes-du-colloque-violences-sexistes-et-sexuelles-dans-l-enseignement-superieur-et-la-recherche-de-la-prise-de-conscience-a-la-prise-en-charge-aout-2018/>

<sup>5</sup> <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid38153/egalite-et-lutte-contre-les-discriminations.html>

<sup>6</sup> VSS formation rassemble des intervenant-e-s de l'Anef, la CPED et le réseau professionnel des responsables des affaires juridiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, JuriSup. Site en cours de construction : <http://vss-formation.fr>

<sup>7</sup> Cf. Légifrance : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid38153/egalite-et-lutte-contre-les-discriminations.html>

<sup>8</sup> <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/061218/violences-sexuelles-dans-l-enseignement-superieur-et-la-recherche-aussi-suptoo>